Eau de Marseille
MÉTROPOLE

LETTRE RECOMMANDEE AR

Objet : Territoire de Marseille Provence
DSP EAU 13/222. Régularisation servitude
La Sauvadoure Bd Notre Dame
13011 Marseille

N/réf : S 2161 CX
Affaire suivie par : Bruno NISS
Tel : 04.91.57.60.24
Mail : bruno.niss@eauxdemarseille.fr

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix-Marseille Provence
Les Docks Atrium – 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le 16 NOV. 2020

A l'attention de Monsieur Jean-Marc MERTZ
Directeur de Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence

Madame la Présidente,

La parcelle située La Sauvadoure Bd Notre Dame 13011 Marseille, cadastrée section 864 M numéro 126, appartenant aux Copropriétaires du Bd Notre Dame représentés par Monsieur Jean-Pierre FICHEL est alimentée en eau potable par une conduite publique en fonte de diamètre 100 mm la traversant mais n'ayant jamais fait l'objet d'une convention de servitude.

Afin de régulariser cette situation, nous vous avons soumis, le 12 octobre 2020, le projet de procès-verbal de constitution de servitude que nous avions élaboré et pour lequel vous nous avez donné votre accord par mail du 28 octobre 2020.

Ce procès-verbal ayant été régularisé, tant par Monsieur Jean-Pierre FICHEL que par nos soins, nous vous adressons lesdits documents établis en 5 exemplaires aux fins de signature dont vous voudrez bien nous faire retour, ainsi que la fiche de renseignements du Service de la Publicité Foncière Marseiile 4 (CERFA DGFIP 3233-SD).

Ainsi que nous en avons convenu, nous laissons le soin à vos services de transmettre ce dossier au notaire de la Métropole AMP en vue de la rédaction de l'acte de servitude correspondant et enregistrement de ceux-ci auprès des services de publicité foncière.

Une fois régularisée, une copie de l'acte notarié devra obligatoirement nous être transmise, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de respecter nos obligations contractuelles prévues à l'article 70 du contrat de délégation de service public de l'eau.
Nous vous rappelons que les frais d'actes et d'honoraires sont à la charge de la collectivité bénéficiaire de ces servitudes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Marie-France BARBIER

Directrice Générale

Copie lettre + PJ à : dea.dgece.marseilleprovence@ampmetropole.fr et jean-marc.mertz@ampmetropole.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
MARSEILLE 4
38 BD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE
Téléphone : 0491236157
Télécopie : 0491236010
Mél. : spf.marseille4@dgfip.finances.gouv.fr

Société SEMM
25 rue EDOUARD DELANGLADE
13006 MARSEILLE

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.

NI ACT
IT DES IO S PUB S

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

Date : 09/10/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1314P04 2020H16816

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 07/10/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
211	MARSEILLE 11EME	864 M 126		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1 date de dépôt : 28/11/2011 références d'enliassement : **1314P04 2011P6272** Date de l'acte : 14/10/2011

nature de l'acte : **VENTE APRES DIVISION**

N° d'ordre : 2 date de dépôt : 28/11/2011 références d'enliassement : **1314P04 2011P6277** Date de l'acte : 14/10/2011

nature de l'acte : **SERVITUDE**

N° d'ordre : 3 date de dépôt : 07/02/2012 références d'enliassement : **1314P04 2012V649** Date de l'acte : 06/02/2012

nature de l'acte : ***RENOUVELLEMENT du VOL 2002 V 422 de la formalité initiale du 22/02/2002 Sages : 1314P04 Vol 2002V N° 422***

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
MARSEILLE 4

Demande de renseignements n° 1314P04 2020H16816 (82)
déposée le 07/10/2020, par la Société SEMM

Réf. dossier : HFR 211 864-M-126

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/04/2002
  [x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 3 faces de copies de fiches ci-jointes.

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/04/2002 au 15/06/2020 (date de mise à jour fichier)
  [x] Il n'existe que les 3 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande : du 16/06/2020 au 07/10/2020 (date de dépôt de la demande)
  [x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MARSEILLE 4, le 09/10/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Franck MENOTTI

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

COMMUNE : MARSEILLE Eoures SECTION : M N° du PLAN : 61 RUE : Boulevard Notre Dame. N°

I — DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Parcelle [illegible] urbaine

Terrain Cadastré pour 12 ares 55 ca

[illegible] section M 61

(voie d'accès)

II — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements)

Numéros 1	Bâtiment 2	Escalier 3	Étage 4	Nombre de pièces principales ou nature du lot 5	Millièmes 6	Renseignements complémentaires 7

Modèle B

III — FORMALITÉS CONCERNANT L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ CI-CONTRE (ou les lots le composant)

A — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
112^e	1) le 16 avril 1971 vol 36 n° 2 Réglementation [illegible] Me Roussel Notaire du 19 février 1971 (voir tableau 1)	
	2) le 2 juin 1969 Vol. 5677 N° 7 Substitution de lots Voir Form 2 même cadre à la Fiche M 61	PROV de REPORT
	3) le 7 juin 1971 Vol [illegible] N° [illegible] [illegible] voir Form 2 même cadre à la fiche de M 61	
	4) le 9 novembre 2001 V° 2001 P 5176 Formalité en attente	[illegible]
112^e	5) Le 9nov2001 29 janv 2002 vol 2001P5176 ATTESTATION du 12/09/2001, Me Michel not à Allauch, après le décès de GRIPOND le 28/08/1924 survenu le 9 Mars 2004 son épse BENEDETTO née le 11/05/1924 donataire de la totalité en usufruit et pour héritiers. GRIPOND { né le 14/01/1958 { née le 27/06/1964 Evaluation: 2 000 000F soit 304 898,05 €	AI
112^e	6) Le 29 Janvier 2002 Vol 2002P N° 376 Attestation rectificative de la fom 5 ci-dessus Me Michel not à Allauch	AI

B — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
	1) le 2 juin 1969 Vol. 5677 N° 7 [illegible] Voir Form 1 même cadre à la Fiche M 61	PROV de REPORT
	2) le 2 juin 1969 Vol. 1603 N° 113 [illegible] Voir Form 2 même cadre à la Fiche M 61	PROV de REPORT
	3) le 13 août 1969 Vol. 1641 N° 40 [illegible] Voir Form 3 même cadre à la Fiche M 61	PROV de REPORT
	4) le 7/07/1997 vol 97 V n° 2168 Hypothèque conventionnelle du 12/06/1997 Me SEGUIN not à Aubagne au profit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence D.E en l'étude contre MATHIOUDAKIS né le 28/08/1962 Exi 10/11/2005 Int. 6,60% Ppal 380 000 F Acc 57 000 F Effet [illegible] du [illegible] 2007 sur droits indivis.	A.A.I
	5) le 5/10/1990 vol 90 J 4946 Privilège de prêteur de deniers du 10/08/1990 Me SEGUIN not à Aubagne au profit de la banque Populaire Provençale et Corse D.E en l'étude contre MATHIOUDAKIS né le 28/08/1962 Ppal 500 000 F Acc 75 000 F	A.A.I Pt de report

(Suite au verso)

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

II — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements) (Suite)							A — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)		
Numéros 1	Bâtiment 2	Escalier 3	Etage 4	Nombre de pièces ou nature du lot 5	Millièmes 6	Renseignements complémentaires 7	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
											Tx : 10.5801 Exi : 10/08/2005 Effet jusqu'au 10 août 2007.	
											6) Le 3 Mars 1975 Vol 926 N° 8 ASSIGNATION en rescision de la vente (form 2,cadre A) M° Nakache,huissier prés des tribunaux de Marseille ,le 4/6/71 à la requete de la SCI LA SAUVADOURE DE. T.G.I de Marseille à l' encontre de GRIPOND né le 28/8/1924	AI.
											7)Le 22 Février 2002 vol 2002v n°422 HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR au profit du TRESOR PUBLIC D ELU A la RECETTE PRINCIPALE 11/126 79 ave de st Julien 13012 contre GRIPOND né le 14.01 1958 et GRIPOND née le 27.06.1964 CO SOLIDAIRES POUR SURETE 44 236,44 EUROS Effet jusqu'au 15 Février 2012 Sur leurs parts	et AI

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

2 1314P04 0000049591 000 R

COMMUNE : MARSEILLE EOURES SECTION : M N° du PLAN : 67-68-69 Boulevard Notre Dame N°

61.66

I — DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Parcelles rurales devenues urbaines

Terrains cadastrés sous M 67 [illegible]; M 68 [illegible]; M 69 [illegible]

voies (M 61 [illegible]

Ensemble immobilier divers (M 66 [illegible]

II — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements)

Numéros 1	Bâtiment 2	Escalier 3	Étage 4	Nombre de pièces p.p. ou nature du lot 5	Millièmes 6	Renseignements complémentaires 7
1		[illegible]	Parcelle [illegible]		139	[illegible]
2		[illegible]	"		140	d°
3		[illegible]	"		126	d°
4		[illegible]	"		150	d°
5		[illegible]	"		152	d°
6		[illegible]	"		125	d°
7		[illegible]	"		100	d°

III — FORMALITÉS CONCERNANT L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ CI-CONTRE (ou les lots le composant)

A — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
	1) le [illegible] 1971 vol [illegible] Règlement de copropriété Mme Rousset [illegible] le [illegible] 1971 [illegible] DECOT né le [illegible] 1930 et son épouse CUGGIA née le [illegible] 1932 sur la totalité de M 67-68-69 et sur les 7/8e de M 61 66 [illegible]	[illegible]
	2) du [illegible] 1969 vol 5677 n° 7 PROVt de REPORT Acte Mme Rousset Roubière du 2.4 1969 contenant [illegible] pour [illegible] [illegible] les parcelles M 70 71 (M 61 et 66 [illegible])	
[illegible]	3) du 17 JUIN 1971 [illegible] Rectificatif Mme Rousset Roubière [illegible] [illegible] CUGGIA née le [illegible] 1932 et son époux DECOT né le [illegible] 1930 et [illegible] SALIGNAC né le [illegible] 1920 et son épouse MARINO née le [illegible] 1936 [illegible] de règlement de copropriété	[illegible]

B — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
	1) du [illegible] 1969 vol 5677 n° 7 Acte Mme Rousset Roubière du [illegible] 1969 [illegible] pour [illegible] les parcelles M 70 71 72 et 66 et 72 [illegible]	PROVt de REPORT
	2) du 2 juin 1969 vol [illegible] n° [illegible] Privilège de vendeur Mme Rousset Roubière du 2 avril 1969 au profit de la S.C.I. du [illegible] Dom. élu en l'Étude contre DECOT né le 14.1.1930 90.000 + acc 9.000 effet jusqu'au 2 avril 1973 sur la totalité de M 67-68-69 et les 7/8e de M 61-66	PROVt de REPORT RAD. TOTALE 25 SEP. 1973 [illegible]
	3) du 19 août 1969 vol [illegible] n° [illegible] Privilège de vendeur et hypothèque conventionnelle Mme Rousset Roubière [illegible] 1969 au profit de la Banque de Construction et des Travaux Publics Dom. élu en l'Étude contre DECOT né le 14.1.1930 P.V. 90.000 F H.C. [illegible] effet jusqu'au 30.6.1979 sur la totalité de M 67-68-69 et 7/8e de M 61-66	PROVt de REPORT RAD. PARTIELLE 25 OCT. 1971 [illegible] lot 4; RAD. PARTIELLE [illegible] JAN 1972 [illegible] lot 3; RAD. PARTIELLE [illegible] lot 2 [illegible] 1972 visa 313; RAD. TOTALE 25 SEP. 1973 [illegible]

Demande de renseignements n° 1314P04 2020H16816

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

N° d'ordre : 1 Date de dépôt : 28/11/2011 Référence d'enliassement : **1314P04 2011P6272** Date de l'acte : 14/10/2011

Nature de l'acte : **VENTE APRES DIVISION**
Rédacteur : NOT REYNAUD Claude / MARSEILLE

Disposition n° 1 de la formalité 1314P04 2011P6272 : Division de parcelle

Immeuble Mère						**Immeuble Fille**					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
MARSEILLE 11EME	864	M	61			MARSEILLE 11EME	864	M	124 à 126		

Disposition n° 2 de la formalité 1314P04 2011P6272 : Modificatif à EDD

Disposants

Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	ASSOCIATION SYNDICALE DE LA SAUVADOURE	

Immeubles

Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
MARSEILLE 11EME	864 M 66 à 864 M 69 864 M 126		—
MARSEILLE 11EME	864 M 66 à 864 M 69 864 M 126		1 à 7

Complément : Modificatif à l'EDD publié le 16/04/1971 vol 26 n°3 l'assise de la copropriété "LA SAUVADOURE" se trouve désormais cadastrée Marseille 11ème 864 M 66,67,68,69 et 126 suite à la division de 864 M 61 en 864 M 124,125 et 126.

Disposition n° 3 de la formalité 1314P04 2011P6272 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	ASSOCIATION SYNDICALE DE LA SAUVADOURE	

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	PERILLI	01/10/1944

Demande de renseignements n° 1314P04 2020H16816

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 15/06/2020

...position n° 3 de la formalité 1314P04 2011P6272 : Vente

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	MARSEILLE 11EME	864 M 125		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 20.000,00 EUR

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 28/11/2011	Référence d'enfiassement : **1314P04 2011P6277**	Date de l'acte : 14/10/2011
	Nature de l'acte : **SERVITUDE** Rédacteur : NOT REYNAUD Claude / MARSEILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 1314P04 2011P6277 : Servitude de Passage

Propriétaires

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	PERILLI	01/10/1944
2	PERILLI	27/10/1972
3	PERILLI	03/09/1976
4	PERILLI	06/12/1983
5	ASSOCIATION SYNDICALE DE LA SAUVADOURE	

Immeubles

Propriétaires	Fonds	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
134	FD	MARSEILLE 11EME	864 M 27		
			864 M 120		
			864 M 123		

Demande d

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

Disposition n° 1 de la formalité 1314P04 2011P6277 : Servitude de Passage

Immeubles

Propriétaires	Fonds	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			864 M 125		
5	FS	MARSEILLE 11EME	864 M 126		

FD : Fonds dominant FS : Fonds servant SD : Servitude réciproque

Prix / évaluation : 100.00 EUR
Cette formalité est une charge : oui

N° d'ordre : 3 Date de dépôt : 07/02/2012 Référence d'enliassement : **1314P04 2012V649** Date de l'acte : 06/02/2012

Nature de l'acte : **RENOUVELLEMENT du VOL 2002 V 422 de la formalité initiale du 22/02/2002 Sages : 1314P04 Vol 2002V N° 422**
Rédacteur : ADM SIE MARSEILLE 11E/12E / MARSEILLE
Domicile élu : MARSEILLE en l'étude

Disposition n° 1 de la formalité 1314P04 2012V649 :

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	TRESOR PUBLIC	

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	GRIPOND	14/01/1958
2	GRIPOND	27/06/1964

Immeubles

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		MARSEILLE 11EME	864 M 31 864 M 66 864 M 70 864 M 72 864 M 112 à 864 M 113 864 M 124 à 864 M 126		

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 15/06/2020

Disposition n° 1 de la formalité 1314P04 2012V649 :

Montant Principal : 44.236,44 EUR
Date extrême d'effet : 06/02/2022

Complément : Sur leur parts et portions leur appartenant
Renouvellement de l'hypothèque légale publiée le 22/02/2002 vol 02V 422
En vertu de l'article 1929 ter du CGI def de la décision du 09/07/2001 autorisant le paiement fractionné des droits de mutation
*Application de l'article 44 décret du 14/10/1955:
-La parcelle M 61 étant depuis divisée en M 124-M 125-M 126 :
la parcelle M 125 a été depuis vendue à PERILLI Georges Marius né le 01/10/1944 puis à MARCHETTI Philippe Jean-Pierre né le 04/04/1963
la parcelle M 124 a été depuis vendue à MATHIOUDAKIS Patrick né le 28/08/1962

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022